

*Initiatives ministérielles*

d'un plan cohérent et global mis de l'avant par le gouvernement afin de résoudre les problèmes auxquels il a dû faire face à son arrivée au pouvoir en 1984. Il faut beaucoup de courage pour intervenir dans cette enceinte et affirmer qu'il y a quelque chose de cohérent dans ce qui se fait depuis six ans.

Pour votre gouverne, je voudrais signaler qu'à l'arrivée au pouvoir des conservateurs, en 1984, à la fin de l'exercice, au printemps de 1985, la dette nationale s'élevait à 200 milliards de dollars. Or, à la fin du présent exercice, elle sera de près de 400 milliards de dollars. C'est là le résultat d'une politique cohérente; on a pratiquement doublé la dette.

On nous parle également de l'intérêt composé et de tous les problèmes que le gouvernement n'a pu résoudre à cause de l'énorme dette dont il a hérité. Ce n'est pas ce que les conservateurs nous disaient lorsqu'ils parlaient de leurs espoirs pour le pays, en 1984. Cependant, même en admettant qu'ils aient dû faire face à une situation qu'ils ne pouvaient absolument pas prévoir, comment peut-on justifier ce qui s'est passé l'année dernière et cette année, à la lumière de ce qui a été déclaré à l'automne de 1988?

À ce moment-là, le déficit total était d'environ 28 milliards de dollars et c'est ce qu'il sera cette année. Alors, que s'est-il passé? En 1988, le gouvernement nous a affirmé qu'il avait un plan, qu'il savait bien administrer les deniers publics, que nous étions sur la bonne voie et que notre économie était prospère. Il a déclaré qu'il se penchait sur les problèmes du pays, et pourtant, en 1987-1988, le déficit réel était de 28,1 milliards de dollars et en 1990-1991, selon les chiffres mêmes du ministre des Finances, il sera de 28,5 milliards de dollars. Nous n'avancions pas dans la bonne direction.

Le ministre des Finances demande aux Canadiens de faire les frais des compressions budgétaires proposées et il affirme qu'en retour, les choses vont s'améliorer. Il s'agit du même ministre des Finances et du même gouvernement qui, l'année dernière, lors de la présentation du budget, nous ont dit que les taux d'intérêt de 1989-1990 seraient de l'ordre de 10 p. 100. Cette année, le même ministre affirme dans son budget que pour l'année 1990-1991, le taux d'intérêt moyen devrait être d'environ 11,1 p. 100. Malheureusement pour le ministre des Finances, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré hier qu'il n'entrevoit aucune baisse des taux d'intérêt.

Selon la plupart des experts qui ont examiné le budget présenté en février, les prévisions du ministre étaient tout à fait irréalistes, et pourtant, toutes les conclusions de ce budget sont basées en grande partie sur un taux

prévu de 11,1 p. 100, ainsi que sur une baisse des taux d'intérêt l'année prochaine. Voilà que le gouverneur de la Banque du Canada nous dit quelque chose de bien différent, et dont nous devons discuter ici avec le ministre des Finances à un autre moment.

Bien qu'il s'agisse d'une loi modificative portant compression des dépenses publiques, il y aurait lieu de parler de certaines recettes du gouvernement. Par exemple, examinons certaines augmentations d'impôt auxquelles on a procédé au cours de cette période. Puisque nous parlons aujourd'hui de compression des dépenses, il serait peut-être intéressant de voir si le gouvernement a pu faire preuve de retenue en ce qui concerne les augmentations d'impôt. Il y a eu 32 augmentations d'impôt depuis son arrivée au pouvoir.

• (1230)

Il a supprimé le Régime enregistré d'épargne-logement. Il a changé les exemptions de personne mariée. Il a supprimé la réduction d'impôt fédéral pour les petits revenus. Je suis certain, monsieur le Président, que vous connaissez les surtaxes provisoires de 5 et 10 p. 100. Il a désindexé les tranches d'imposition, les allocations familiales et les crédits d'impôt. Il y a toujours la surtaxe générale de 3 p. 100. Il y a la disposition de récupération des allocations familiales et des paiements de sécurité de la vieillesse qui est imposée aux familles et aux personnes âgées de notre pays. La surtaxe générale est passée de 3 p. 100 en 1989 à 5 p. 100 et s'ajoute à celle dont j'ai parlé précédemment. La surtaxe de 5 p. 100 est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1990, mais naturellement, il n'y a pas d'augmentation d'impôt cette année. On a discuté de cette taxe l'année dernière, mais elle n'est entrée en vigueur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Le gouvernement a augmenté la taxe de vente fédérale. Alors que l'on parle de réduire l'argent disponible pour les Canadiens à faible revenu, les malades et les jeunes qui veulent faire des études postsecondaires, le gouvernement a augmenté la taxe de vente fédérale qu'il veut maintenant remplacer, de 9 à 10 p. 100, puis à 11 et à 12 p. 100. Il a fini par la porter à 13,5 p. 100 l'année dernière.

On a imposé une taxe sur les bonbons et les amuse-gueule. On a perçu une taxe de 10 p. 100 sur les interurbains et les services de câblo-distribution. Il y a maintenant une taxe sur la peinture et les papiers peints, ainsi que sur les jouets. Le gouvernement a augmenté si souvent la taxe sur les alcools et le tabac que je n'en infligerai pas les détails aux députés. La taxe sur l'essence a été majorée 7 ou 8 fois.

Le gouvernement parle depuis quelque temps de réduire les services à la population canadienne qui, non seulement s'est habituée à ces services, mais a la convic-